



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **18 novembre 2013**

Délibération n° 2013-4248

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Pôle de compétitivité Techtera - Attribution d'une subvention à la société BABOLAT pour son programme de recherche et développement (R&D) FELIPE

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 novembre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 novembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Vesco, Mme Frih, M. Assi, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Passi, Bouju (pouvoir à M. Abadie), Mme Peytavin (pouvoir à M. Le Bouhart), MM. Rivalta (pouvoir à M. Vesco), Albrand (pouvoir à M. Jacquet), Balme (pouvoir à Mme Domenech Diana), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Fleury (pouvoir à M. Sangalli), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Palleja, MM. Roche (pouvoir à M. David G.), Serres (pouvoir à M. Bolliet).

Absents non excusés : MM. Arrue, Barral, Mme Laurent, M. Julien-Laferrière, Mme Bonniel-Chalier, MM. Huguet, Louis, Mme Perrin-Gilbert, MM. Thévenot, Turcas, Vurpas.

Conseil de communauté du 18 novembre 2013**Délibération n° 2013-4248**

commission principale : développement économique

objet : **Pôle de compétitivité Techtera - Attribution d'une subvention à la société BABOLAT pour son programme de recherche et développement (R&D) FELIPE**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Labellisé en juillet 2005, Techtera est le pôle de compétitivité centré sur les textiles techniques et matériaux souples de la Région Rhône-Alpes. Il a vocation à accroître la compétitivité des entreprises par le biais de l'innovation collaborative. Le pôle rassemble plus de 110 adhérents, parmi lesquels 90 entreprises (dont 71 petites et moyennes entreprises -PME-), des centres de formation et de recherche.

La France est le 4^o pays producteur de textiles techniques et la Région Rhône-Alpes est le leader national dans ce secteur puisqu'elle concentre près de 200 entreprises, soit 30 % des entreprises du secteur, 25 % des salariés, soit 26 000 emplois, 300 000 tonnes de production, soit 65 % de la production nationale, 6,2 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 70 % du chiffre d'affaires national.

La présence de centres techniques et acteurs académiques notoires tels que l'Institut français du textile et de l'habillement (IFTH), l'Institut textile et chimique de Lyon (ITECH), l'Institut national des sciences appliquées de Lyon (INSA), l'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL1) vient confirmer cette position de leader.

La Communauté urbaine de Lyon apporte son soutien au pôle de compétitivité Techtera afin de :

- faire émerger des projets collaboratifs et de favoriser la production d'innovations génératrices de valeur ajoutée et d'emploi pour les entreprises et le territoire,
- conforter l'ancrage des entreprises et des compétences.

Par délibérations du 11 mai 2009 et du 21 octobre 2013, et en application des contrats de performance délibérés, le Conseil de Communauté a approuvé le principe d'intervention de la Communauté urbaine sur les projets de R&D des 5 pôles de compétitivité qu'il soutient et a voté l'individualisation d'une nouvelle autorisation de programme à hauteur de 750 000 €.

Deux fois par an, dans le cadre d'un appel à projets national, les projets labellisés par les pôles font l'objet d'une sélection par l'Etat. Les projets retenus donnent lieu à une convention-cadre avec l'Etat dans laquelle chaque financeur définit son niveau d'intervention.

Pour le 16^o appel à projets du fonds unique interministériel (FUI), le projet de R&D FELIPE, labellisé par Techtera, a été retenu officiellement par l'Etat et la Communauté urbaine souhaite lui apporter son soutien.

a) - Le projet FELIPE

Le projet rassemble 5 partenaires, dont 2 PME : SOFILA (située à Saint Genis Laval) et TENTHOREY (Eloyes, 88), 1 entreprise de taille intermédiaire : (BABOLAT, située à Lyon), l'IFTH (Ecully) et l'INSA de Lyon.

Ce projet a pour objectif de développer de nouveaux multifilaments synthétiques fonctionnels aux propriétés mécaniques contrôlées sur mesure. Il s'agit de mettre sur le marché des fils avec des performances particulièrement recherchées sur les propriétés de ténacité-élasticité, résistance à l'usure, retour dynamique et avec une affinité à la teinture améliorée. En fonction des applications, ces fils innovants constitueront des alternatives aux fils guipés à base d'élasthanne (difficiles à colorer et dont l'utilisation est ainsi limitée), ils permettront d'allonger la durée de vie du produit et de se rapprocher des propriétés mécaniques proches de celles du boyau naturel utilisés pour le cordage de raquettes, par exemple.

Retombées attendues pour les entreprises et le territoire

FELIPE permet de confirmer la position d'excellence de la région Rhône-Alpes sur les textiles techniques. D'un point de vue technologique, le projet permet de se positionner sur un domaine d'application technique pointu avec le développement de fils aux propriétés synthétiques inédites. Deux dépôts de brevet sont directement identifiés à travers ce projet.

Le projet conforte le développement de la société BABOLAT, tant du point de vue de son chiffre d'affaires que de ses effectifs. Le projet permet également le maintien et la création d'emplois dans les entreprises partenaires SOFILA et TENTHOREY.

Le projet FELIPE permettra à la société BABOLAT de renforcer sa position de leader dans le domaine des cordages synthétiques, qui représente 13 % de son chiffre d'affaires, en proposant une nouvelle génération de cordages aux propriétés proches du boyau naturel mais d'une durée de vie supérieure et dans une gamme de prix plus accessible. Cette rupture technologique pourrait permettre de préserver la croissance annuelle de chiffre d'affaires (de 10 à 12 %).

FELIPE permettra à SOFILA de pérenniser près de 40 % de son chiffre d'affaires dans le marché du médical et des vêtements de sport et d'envisager une croissance de chiffre d'affaires de 10 à 20 % en diversifiant ses produits vers le vêtement professionnel et d'image en collaboration avec TENTHOREY.

SOFILA prévoit le recrutement d'un ingénieur et d'un technicien ; BABOLAT prévoit le recrutement d'un ingénieur junior. A terme, le projet devrait créer 3 à 5 emplois ouvriers dans l'activité du vêtement professionnel et d'image chez les entreprises SOFILA et TENTHOREY, la pérennisation de 25 emplois chez SOFILA dans la branche activité médicale et vêtements de sport ainsi que le développement d'une nouvelle unité de production de cordage pour BABOLAT. La production industrielle des fils développés se ferait en Europe et contribuerait à faire face à la concurrence asiatique et nord-américaine.

b) - Le plan de financement prévisionnel du projet

Partenaire	Localisation	Assiette de l'aide (en €)	Subvention		Fonds unique interministériel (en €)	Région Rhône-Alpes (en €)	Région Lorraine (en €)	Communauté urbaine de Lyon (en €)
			Taux d'aide (en %)	Montant (en €)				
Sofila	Saint Genis Laval (69230)	624 286	45	280 928		280 928		
Babolat	Lyon (69007)	388 766	30	116 630				116 630
Tenthorey SAS	Eloyes (88510)	359 544	45	161 795	76 083		85 712	
Institut national des sciences appliquées de Lyon (INSA)	Villeurbanne (69600)	193 635	100	193 635	193 635			
Institut français du textile et de l'habillement (IFTH)	Ecully (69130)	399 376	45	179 719	179 719			
Totaux		1 965 607		932 707	449 437	280 928	85 712	116 630

La Communauté urbaine souhaite soutenir le projet de R&D FELIPE en attribuant une subvention d'équipement de 116 630 € à l'entreprise BABOLAT.

Cette subvention est attribuée selon les modalités définies dans la convention-cadre et la convention de subvention annexées à ce rapport.

Un comité de suivi animé par l'Etat sera mis en place afin de s'assurer du bon déroulement du projet ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - **Approuve** :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement, d'un montant de 116 630 €, à la société BABOLAT dans le cadre du projet FELIPE relatif au pôle de compétitivité Techtera pour la période 2013-2017,

b) - la convention-cadre 2013 à passer entre l'Etat et les collectivités locales partenaires portant sur leurs engagements respectifs sur la période 2013-2017,

c) - la convention de subvention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la société BABOLAT définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - **La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P02 - Rayonnement national et international, individualisé sur l'opération n° 0P02O2794 le 21 octobre 2013 pour la somme de 750 000 €.

4° - **Les dépenses** d'investissement seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2014, 2015, 2016 et 2018 - compte 204 21 - fonction 90 - selon l'échéancier suivant :

- 34 989 € en 2014,

- 23 326 € en 2015,

- 34 989 € en 2016,

- et 23 326 € en 2018.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 novembre 2013.